



Mairie de
30130-SAINT PAULET DE CAISSON

« Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres,
nous empruntons celle de nos enfants »

Antoine de Saint-Exupéry

BROC Gérard
04.66.90.75.21
brocgdd@wanadoo.fr

Saint Paulet de Caisson le 15 octobre 2019.

Madame Claire LAPEYRONIE

Vice Présidente Déléguée à l'environnement de l'Agglo « Gard rhodanien ».

Communauté d'Agglomération Gard rhodanien.

1717 route d'AVIGNON

30.200 BAGNOLS SUR CEZE

OBJET : Coupes de bois dans la forêt domaniale de Valbonne.

Pièce jointe : Compte rendu de réunion du 27/09/2019.

Madame la Présidente ;

Suite à votre courrier du 18 juillet références JCR/DM/SH/SB/ 20196-31 répondant à ma correspondance du 20 juin relative à l'affaire visée en objet ; je me permets de vous faire parvenir le compte rendu de réunion du 27 septembre 2019 entre des représentants de l'ONF et quatre membre de notre association.

Il nous semble qu'il y ait des écarts importants entre, d'une part les prescriptions du document d'objectif de gestion de cette forêt ainsi que des recommandations « NATURA 2000 » et, d'autre part, les méthodes d'exploitation forestière utilisées sur ce site.

Je vous saurai particulièrement reconnaissant de mettre en œuvre la sagacité de vos délégués afin de vérifier que les recommandations de « NATURA 2000 » dont vous êtes les garants soient bien respectées.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes remerciements et salutations distingués.

Le président de l'association « Terre d'Avenir ».

Gérard BROC